

VOYAGE A LA MER.

L'administration du chemin de fer organise, pour le dimanche 26 août 1860, un train de plaisir de Tourcoing, Roubaix, Lille, Armentières et Bailleul en destination de Calais.

Prix des places (aller et retour compris).

2^e classe, 5 fr.; 3^e classe, 4 fr.

Aller.	
Départ de Tourcoing, à	6 h. 43
» Roubaix, à	6 52
» Lille, à	7 20
» Armentières, à	7 52
» Bailleul, à	8 09
Arrivée à Calais, à	10 20
Retour.	
Départ de Calais, le même jour à	7 h. »
Arrivée à Bailleul, à	8 55
» Armentières, à	9 15
» Lille, à	9 50
» Roubaix, à	10 15
» Tourcoing, à	10 21

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant se placer facilement sous les banquettes.

On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 19 août 1860.

Sommes versées par 32 déposants dont 7 nouveaux fr. 4,114 »

28 demandes en remboursement. 13,723 42

Les opérations du mois d'août sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

FAITS DIVERS.

D'après les constatations faites par la préfecture de police, on évalue à plus de 350,000 les étrangers ou habitants de la province venus à Paris par les trains de plaisir pour assister à la fête du 15 août.

— La récolte des pêches à Montreuil, près Paris, s'annonce sous les auspices les plus favorables, et rarement on y a vu les arbres chargés d'autant de fruits. On sait quelle source considérable de revenus est le commerce des pêches pour cette localité, dont les produits figurent pour une part importante dans la consommation parisienne. Cette consommation dépasse annuellement 100,000 kilogrammes, en y comprenant les envois du Midi, qui précèdent sur le marché l'arrivée des fruits de Montreuil.

— Une grande fête, dont la cause est assez singulière, a eu lieu, il y a quelques jours, dans un village des environs de Paris.

Dans ce village habitait depuis très longtemps M. X..., propriétaire fort riche et dépensant largement ses revenus. Il rendait volontiers service à ses amis, aimait à les réunir souvent à sa table, et jamais le malheureux ne s'était adressé en vain à lui. Dans sa commune, point de pauvres. M. X... subvenait aux besoins des infirmes et des malades, et il donnait de l'occupation à ceux qui en manquaient, en faisant faire, défaire et refaire dans ses propriétés des travaux le plus souvent inutiles.

Comme on le pense bien, cet excellent homme était fort aimé, et on devait considérer sa mort comme une calamité pour la population du village. Agé de 90 ans, M. X... fut pris, il y a quelques jours, d'une indisposition subite. « Ma fin approche, dit-il à son médecin, mais toutes mes dispositions sont prises pour qu'il en soit après ma mort comme de mon vivant. »

Le lendemain, il rendait le dernier soupir. Le notaire qu'on savait être dépositaire de son testament, fut immédiatement demandé; tous les parents se réunirent pour entendre la lecture de cet acte important qui devait leur assurer la fortune considérable du défunt. Leur désappointement fut grand lorsqu'ils apprirent qu'ils étaient exclus de l'héritage. « Mes parents, avait dit M. X... dans son testament, sont riches et n'ont besoin de rien; je les engage à suivre mon exemple et à se servir de leur fortune pour obliger leur prochain. »

M. X... a institué la commune son héritière; il a désigné, pour gérer les biens, le maire, et exige que tous ses revenus fussent appliqués à des œuvres qui eussent pour but de fournir du travail aux ouvriers sans ouvrage, nés dans la localité, et de subvenir aux besoins des pauvres, des infirmes et des malades. Le legs est fait à la condition formelle que tous les habitants valides de la localité assisteraient aux funérailles du défunt, qu'aucune larme n'y serait versée, que la joie la plus expansive régnerait parmi les assistants, et qu'un banquet, présidé par le maire, aurait lieu après l'enterrement.

Les vœux du testateur ont été scrupuleusement exécutés; seuls, les parents n'ont pas assisté au banquet.

— On écrit de Londres au Constitutionnel :

« Nous avons la main malheureuse avec nos entreprises de télégraphes électriques sous-marins. Il n'y a pas plus de quinze jours nous recevions la nouvelle que tout espoir était perdu de réparer le fil rompu entre l'Irlande et Terre-Neuve. Maintenant c'est un autre sinistre que nous avons à constater. Le câble immergé entre Aden et Kurrachee s'est rompu, on ne sait à

quelle distance du littoral, et dès aujourd'hui il semble impossible de le relever et d'obvier à l'accident. C'est un travail à reprendre, un nouveau câble à poser, car l'ancien est désormais condamné pour la faiblesse de son volume et son manque de résistance. La compagnie télégraphique de la mer Rouge constituée au capital de 20 millions de francs ayant lésiné quant au prix, MM. Newall, les fabricants, avaient donné la marchandise pour l'argent. Les frais d'administration, de voyage et de pose du câble avaient absorbé les deux tiers du capital. Aujourd'hui ce capital a disparu et les actionnaires en sont à récriminer contre les directeurs de l'entreprise. On reconnaît généralement qu'il n'y avait pas un homme spécial dans le comité; malheureusement cette découverte est un peu tardive comme toujours.

» C'est dans la chambre des lords que le malheureux événement a été d'abord dénoncé. Le Gouvernement et le public en ressentent un amer désappointement, la guerre poursuivie en Chine et les grands intérêts commerciaux engagés dans l'extrême Orient rendant de plus en plus nécessaire une communication télégraphique avec l'Inde. »

— L'admirable conduite de l'émir Abd-el-Kader rappelle les faits suivants, cités dans un livre de Mgr. Dupuch, ancien évêque d'Alger, publié en 1849 sous ce titre : *Abd-el-Kader au château d'Amboise*. Dès les premières pages de ce livre, qui abonde en détails d'intérêt, on peut juger de la générosité et de la hauteur des sentiments chez Abd-el-Kader; en voici une preuve entre mille :

— Sultan (c'est ainsi qu'il était appelé chez les siens), sultan, nous voulons nous faire musulmans, et nous sommes prêts à faire profession de la religion. (Ce sont deux Européens, que viennent de lui amener ses réguliers à leur retour d'une de leurs excursions, qui lui parlent.)

— Si c'est de bonne foi, c'est bien, leur répondit-il; si c'est par une frayeur exagérée de votre nouvelle position, c'est contre votre conscience, c'est mal, ne le faites point. Ne craignez pas, au surplus, qu'il tombe par mes ordres, ou moi le sachant, un seul cheveu de votre tête, parce que vous êtes et resterez chrétiens. Bien plus, considérez ce qui vous arriverait si jamais vous retourniez vers les Français, si vous veniez à tomber entre leurs mains après avoir renié votre foi! ne seriez-vous pas traités, s'ils le savaient, comme de coupables déserteurs, et, si quelque échange de prisonniers avait lieu, pourriez-vous espérer d'en faire partie et de revoir ainsi vos frères?

Et moi, j'affirme que ce n'est pas à deux seulement qu'Abd-el-Kader tint, vers la même époque, ou peu après, cet étonnant langage.

Qu'on nous permette une seconde citation : Comment résister, d'ailleurs, à l'entraînement que devait exciter un homme capable de ce dernier trait?

Un nègre, détaché par d'autres ennemis que les Français, avait pu, en dépit de la surveillance exercée autour de la Smala, parvenir jusqu'à la tente où Abd-el-Kader tenait conseil; mais, une fois face à face avec l'émir, le traître, saisi de remords, brisa son poignard.

— J'allais te frapper! s'écria-t-il, mais ton seul aspect m'a désarmé, et mon bras tout à coup est resté sans force.

L'émir cacha son émotion, se leva du tapis du conseil, et, touchant le nègre au front, lui dit :

— Tu es entré ici meurtrier, Allah veut que tu en sortes honnête homme; rappelle-toi seulement que le serviteur de Dieu t'a pardonné.

— On lit dans l'Indépendance belge :

Un ex-sous-officier d'artillerie qui a servi en Algérie, et qui habite en ce moment la ville d'Orléans, vient d'y faire fonctionner, sous les yeux du préfet et de plusieurs autres notabilités, un wagon trainé par une petite locomotive de la force de six chevaux, sur un chemin de terre sans rails. Il y avait trente personnes sur ce wagon, qui a parfaitement marché.

Par ce nouveau système, les rails, formés en chapelets, sont attachés aux roues elles-mêmes, et ils s'adaptent, selon le mouvement de rotation, à tous les chemins quels qu'ils soient, même dans les montées les plus ardues. Du coup, si le système peut s'appliquer en grand, voilà les déblais, les tunnels, les rails permanents, voire même les achats de terrain, supprimés.

L'inventeur exécute en ce moment une voiture à vapeur, avec son petit chapelet de rails, pour la présenter à l'Empereur, afin que le prince impérial puisse s'en servir soit aux Tuileries, soit dans tous les parcs impériaux.

— On assure, dit la Gazette de Lyon, que des accidents plus ou moins graves sont arrivés au milieu de la foule immense qui assistait au dernier acte du drame de Saint-Cyr.

On parle d'une femme qui est tombée morte et de plusieurs personnes qui ont été grièvement blessées en tombant du haut des murs et des arbres sur lesquels elles s'étaient hissées afin de mieux voir. Pour donner une idée, du reste, de l'énorme quantité de curieux qui, pendant trois nuits consécutives, se sont portés à Saint-Cyr, il suffira de dire que les provisions de toute nature ont absolument fait défaut dans ce village dès lundi matin. Comme toujours, ce sont les femmes qui étaient les plus nombreuses et qui se sont montrées les plus avides de ne rien perdre de ce lugubre spectacle.

On raconte qu'elles ont couché par centaines dans les champs, le long des fossés et sous les buissons. La pluie qui est survenue vers les trois heures du matin, le 14, n'a pu les disperser.

On attend à Paris, dans les premiers jours de la semaine prochaine, la députation qui vient, au nom de l'Irlande, offrir une magnifique épée au maréchal duc de Magenta. Cette députation sera conduite par M. O'Donoghue, représentant de Tipperary et l'un des membres les plus distingués du Parlement.

— On lit dans la Gironde :

« L'ancien chasseur d'Afrique, Jules Gérard, qui s'est fait connaître de l'Europe entière sous le nom de *tueur de lions*, vient d'adresser aux chambres de commerce, aux comités consultatifs des manufactures, etc., une lettre pour réclamer leur concours en faveur d'un voyage d'exploration dans l'Afrique méridionale.

» Il s'agit d'établir des relations commerciales suivies d'abord avec les populations qui se trouvent en avant des possessions françaises, ensuite avec les grands marchés du Soudan.

» L'expédition étudiera sur chaque point l'importance et la nature des importations et des exportations, ainsi que les avantages qui peuvent en résulter pour l'industrie et le commerce français au moyen des échanges.

» Le choix d'un certain nombre d'hommes appartenant aux corporations religieuses musulmanes les plus connues, et de 30 à 40 ex-tiraillleurs indigènes, promet les moyens de sécurité désirables.

» L'expédition se mettra en route au mois de novembre. »

— On lit dans l'Echo des Vallées de Bagnères :

Mercredi, le pic du Midi a été le théâtre d'un grave accident. Une joyeuse cavalcade, partie de Bagnères de-Bigorre, après s'être reposée longtemps à l'hôtellerie, gravissait lentement et accompagnée de guides le petit sentier qui mène sur la crête du pic. On venait de dépasser le plateau qui couronne cet effrayant précipice dans les profondeurs duquel miroite le lac d'Oncet. Grâce à l'abondance excessive des neiges tombées cette année, le sentier était bordé à droite et à gauche de glaciers fort étendus et qu'on y rencontre rarement à pareille époque.

Par malheur, le garçon de l'hôtellerie, qui conduisait par la bride le cheval d'une dame anglaise, laisse, par une inconcevable imprudence, les sabots du cheval se poser sur le glacier glissant. Le cheval, avec la malheureuse dame qu'il portait et le guide qui cherchait à le retenir, sont entraînés et roulent dans un précipice de plusieurs mètres. Le mari de cette jeune dame, qui cheminait tranquillement derrière elle, entend le cri de détresse, voit le danger, et sans réflexion, sans même se donner le temps d'abandonner son cheval, il se précipite sur le glacier et roule lui-même dans l'abîme. Nous laissons à penser quelle a dû être l'épouvante des autres touristes à l'aspect de cette scène. On descend de cheval; en faisant des détours, on arrive jusqu'au lieu où gisent les malheureux, on les relève et on les transporte à l'hôtellerie.

La dame se trouve dans un état des plus tristes; tout son corps est meurtri et il est à craindre qu'elle ne soit estropiée pour la vie. Son mari et le garçon de l'hôtellerie ont éprouvé également des contusions fort graves.

— Le chef d'une célèbre maison de commerce de Vienne s'est fait ériger un mausolée, où personne, pas même ses amis intimes, ne peut entrer. Les murs sont couverts de velours noir avec des draperies auxquelles sont suspendues ses armes. Sur une estrade élevée de plusieurs marches se trouve un cercueil ouvert, aux coins duquel sont des candélabres avec des cierges noirs; au pied du cercueil est posée une plaque de métal portant le nom et la date de la naissance du futur habitant; un espace a été ménagé pour y graver la date de la mort, qu'il attend sous peu, puisque déjà on a gravé la date de 186. Accompagné par ses amis jusqu'à la porte du sanctuaire, il y entre toujours avec beaucoup de recueillement, puis il se couche dans son cercueil, d'où il joue d'un orgue caché, qui par ses sons mélancoliques augmente encore l'impression de cette scène lugubre. En sortant de là, il dine avec infiniment de gaieté et de bon appétit. (Gazette de Temeswar).

— Un procès curieux, dit l'Ost-Deutsche-Post, va s'engager prochainement devant les tribunaux de Vienne. Une personne avait pris, avec la société d'assurances l'Anker, un engagement d'après lequel cette société devait payer une somme de 60,000 florins à ses héritiers après sa mort. La prime à payer par l'assuré comme première annuité avait été stipulée et acceptée en une lettre de change payable à trois mois de date. Or, l'assuré vient de mourir avant l'échéance de sa lettre de change.

Les héritiers réclament donc la somme de 60,000 florins, en se déclarant prêts à payer la lettre de change à présentation lors de l'échéance. La compagnie d'assurances soutient que l'engagement par elle contracté n'aurait commencé que du jour de l'échéance de la lettre de change, c'est-à-dire du jour où elle eût dû toucher la première prime, acte qui seul constitue l'engagement. De leur côté, les héritiers soutiennent que la lettre de change était déjà le paiement et non pas seulement un engagement préalable, comme le dit la compagnie.

Pour les personnes qui vont fréquemment dans le monde, comme pour celles qui ne sortent que rarement, la consommation des gants est chose importante. Bien souvent, on met des gants au rebut, faute de pouvoir les détacher soi-même. Cet inconvénient n'a plus de raison d'être depuis la découverte de l'Éthéroléine de Chalmin, de Rouen, à l'aide de laquelle on peut nettoyer tous les gants de couleurs sans en altérer les nuances. L'Éthéroléine détache aussi parfaitement les étoffes de quelle nature qu'elles soient, et nettoie, sans les altérer, les gravures et les papiers précieux. Cette découverte fait le plus grand honneur à son inventeur.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Rue Neuve-du-Fontenoy.

Direction de MM. Couvreur et Lejeune.

JEUDI 23 AOUT 1860.

1. LE MISANTHROPE ET L'AUVERGNAT, comédie-vaudeville en un acte.
2. LES AMOURS DE CLÉOPATRE, comédie en 3 actes.

Ouverture des bureaux à 6 h. 1/2.

Lever du rideau à 7 h. 1/4 précises.

Prix des places : Première galerie et stalles de parquet, 1 fr. 50 c. Parquet, 1 fr. Amphithéâtre, 75 c. Parterre, 50 c.

Etude de M^e LANVIN, Notaire à Roubaix.

Communes de Croix et Wasquehal.

UNE

PETITE FERME
7 MAISONS

Nouvellement et soûlement construites,

ET TERRE EN LABOUR

Le tout d'une superficie de un hectare, cinq ares soixante-huit centiares,

A VENDRE

Le jeudi 13 septembre 1860, trois heures de relevée, M^e Lanvin, notaire à Roubaix, procédera en son étude à la vente en une seule adjudication qui sera définitive des biens dont suit la désignation :

Commune de Croix.

Art. 1^{er}. — Chemin des Ogiers, nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Sept maisons dont une avec vitrine à usage de marchand et les six autres à usage d'ouvriers tisserands, érigées sur et avec 16 ares 39 centiares de terrain en fonds et jardin.

La maison n^o 16 est occupée par le sieur Jean-Baptiste Dutilleul, le n^o 17 par le sieur Jean-François Loridan, le n^o 19 par le sieur Henri Polet, le n^o 20 par le sieur Louis Leman, le n^o 21 par le sieur Charles Lepoutre, le n^o 22 par le sieur Henri Bréhart, toutes au loyer trimestriel de 30 francs; et la maison avec vitrine, n^o 18, est occupée par le sieur Jean-Baptiste Mullier, au loyer trimestriel de 36 francs.

Art. 2. — Chemin des Ogiers.

Une petite ferme, comprenant corps de loyer, grange, étable et autres édifices, érigée sur et avec 23 ares 72 centiares de terrain en fonds et jardin verger, occupée partie par le sieur Lefebvre-Prouvost et partie par le propriétaire.

Art. 3. — Commune de Wasquehal,

lieu dit le Haut-Vinage.

65 ares 57 centiares de terre en labour, occupés par le propriétaire, et l'acquéreur en disposera aussitôt après l'enlèvement de la récolte.

S'adresser pour renseignements à M^e Lanvin, notaire à Roubaix, chargé de cette vente et des conditions. 2086

PEIGNAGE ET FILATURE

DE BULL (Haut-Rhin).

L'adjudication en a été prononcée le 8 août, sous la réserve du droit pour toute personne de faire une surenchère de 20,000 fr. dans la quinzaine.

S'adresser à M^e Mickel, notaire à Mulhouse. (2084 — 6216)

On demande

Une DEMOISELLE DE COMPTOIR qui puisse s'occuper spécialement de la vente, dans un magasin de détail.

S'adresser au bureau de ce journal. (2085)

Demande d'emploi.

Un JEUNE HOMME, connaissant la besogne de bureau, désire trouver un emploi.

Il pourrait se charger de faire les recettes. S'adresser chez M. Fautré, rue Traversière, N^o 6, à Roubaix. (2083)

Demande d'emploi.

Un JEUNE HOMME, âgé de 30 ans, connaissant la fabrication des nouveautés pour robes, sachant composer et décomposer et parfaitement au courant de tout ce qui concerne la fabrique, désire se placer en ville.

Réponse au bureau du journal sous les initiales R. D. (2084)